

**SYMBOLIQUES ET IMMATERIALITES DES CRISES AFRICAINES : CONTRIBUTION
A UNE SOCIOLOGIE REFLEXIVE ET POST-POSITIVISTE DES CRISES**

Philippe EYEBE AWONO

Université de Yaoundé II

Email : philippeawono@gmail.com

Résumé

Comment rendre compte des multiples territoires analytiques des crises en Afrique? Quel coefficient de pertinence comporte l'hypothèse d'une Afrique minée par les conflits politico-militaires? Les débats sur les crises africaines les présentent comme un signifiant politico-militaire, donnant ainsi l'impression que l'Afrique n'est identifiable que par des crises de ce type. Si cet argumentaire semble pertinent, il paraît tout de même limité et partiel car il ne rend pas compte de toutes les dimensions crisogènes de l'Afrique. Il faut aussi recourir à un schéma analytique constructiviste et sociologique (Vitalis, 2003, 590) pour comprendre les crises africaines. Ainsi, l'article tente de déconstruire les schémas politico-militaires des crises africaines en montrant que les logiques politico militaires comme prisme analytique des crises africaines ont une pertinence relative. Cela permet de lire ces crises au-delà du stato centrisme pour penser des nouveaux territoires des crises africaines à partir d'une approche symbolique et immatérielle.

Mots clés : Afrique, crises, symboles, matériel, réflexivité

Abstract

How to account for the multiple analytical territories of crises in Africa? How relevant is the hypothesis that Africa is undermined by politico-military conflicts? Debates on African crises present them as a political-military signifier, giving the impression that Africa is only identifiable by crises of this type. While this argument seems relevant, it seems limited and partial, as it does not take into account all of the crisis dimensions of Africa. It is also necessary to resort to a constructivist and sociological analytical scheme (Vitalis, 2003, 590) to understand African crises. Thus, the article attempts to deconstruct the politico-military schemas of African crises by showing that politico-military logics as an analytical prism of African crises have a relative relevance. This makes it possible to read these crises beyond stato-centrism in order to think of new territories of African crises from a symbolic and immaterial approach.

Keywords: Africa, crises, symbols, material, reflexivity

Introduction

La crise peut avoir plusieurs territoires d'explication. Elles peuvent avoir différentes formes et ne pas toujours être uniquement matérielles. Elles peuvent être économiques, sociales, politiques, environnementales, de santé publique, etc. Par la complexité de leur nature, les crises peuvent avoir de multiples impacts sur différents aspects de la vie des individus et de la société. Selon le regard qu'on leur affecte que ça soit sur le plan pratique ou sur le théorique, la crise peut être orientée,

construite, déconstruite ou reconstruite. C'est au croisement de cette polarité diverses des crises qu'il faut situer les multiples territoires analytiques de crises en Afrique. L'idée prendre en compte le coefficient de pertinence de l'hypothèse d'une Afrique minée par les conflits politico-militaires. En effet, cette hypothèse nous semble limitée dans le sens où même si elle relève des faits réels, elle occulte une autre dimension non moins importante des crises en Afrique. Sans mettre de côté le signifiant politico-militaire des crises africaines, il s'agit de recourir à un schéma analytique constructiviste et sociologique pour repenser l'identité des crises africaines en leur affectant une multiplicité de sens. C'est au cœur de cette multiplicité de sens que les crises africaines peuvent aussi trouver des solutions croisées qui ne reposent plus seulement sur la volonté de taire les effets et conséquences visibles sans s'attaquer aux causes. Au plan scientifique, ce travail cherche donc à resituer l'identité des crises africaines tout en contribuant à une entreprise théorique autour de l'immatérialité des crises. Il est vrai qu'un minimum de réflexivité sur la manière de dire et saisir les crises africaines peut permettre de penser que malgré tout il y a une matérialité certaine. Seulement, nous ne sommes pas opposés à cette vision. L'entreprise théorique à laquelle nous nous livrons vise à prendre appui sur un matériau varié pour conforter l'idée d'une mixité causale et d'une prudence dans l'explication des crises africaines. Cela passe par une déconstruction des schémas politico militaires plutôt positivistes, pour nous inscrire dans une approche symbolique et matérielle plus large.

1. Déconstruire les schémas politico-militaires des crises africaines

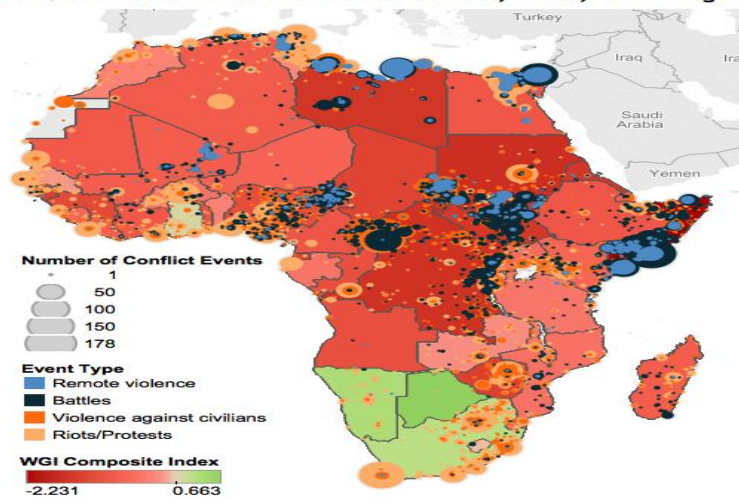
La déconstruction du schéma politico militaire des crises africaines revient à montrer que cette logique devenue le prisme analytique principal du fait du rapport à l'Etat (A) se trouve limitée aujourd'hui du fait même des biais analytiques que peut induire une lecture des crises à partir des dynamiques stato centriques (B).

1.1. Les logiques politico militaires comme prisme analytique des crises africaines

Même si au regard des dynamiques politiques mondiale l'Afrique n'est plus le seul terrain de multiplication des crises, elle a souvent été présentée à tort ou à raison comme le continent des conflits et de l'urgence. (Hugon, 2006, 2). Depuis les indépendances dans les années 1960, les états africains sont exposés à de sérieuses difficultés institutionnelles qui les font admettre aujourd'hui comme des sites de crises perpétuelles. Le support théorique de cette façon de lire les crises africaines c'est la défaillance des Etats post coloniaux (Chiadjeu, 2005, 25). La fin de la colonisation donnait l'allure d'une ère de développement autonome pour les nations africaines. Cependant, le fardeau de l'histoire et des institutions coloniales, le climat polarisé de la guerre froide et une économie mondiale de plus en plus mondialisée ont conduit à la mise en œuvre de politiques qui ont radicalement affecté la capacité de l'Afrique à se libérer de l'influence occidentale (Brunel, 2006, 112). Le contexte social, politique, économique et géographique de l'Afrique est un déterminant pertinent pour comprendre son développement post-colonial. Les frontières arbitraires dessinées par les colonisateurs européens ont créé des pays qui manquaient de cohésion interne (Graff, 2017, 2). Les tribus, les

cultures, les ethnies et les groupes religieux étaient illogiquement divisés et contenus. La dynamique volatile des populations et la distribution controversée des ressources ont créé des environnements en proie à des conflits civils, mettant sérieusement en péril l'avenir du développement de l'Afrique. Le continent a un capital naturel fécond, principalement constitué des minéraux, des métaux et du pétrole. Les institutions héritées de la décolonisation, n'étaient souvent pas restructurées, mais simplement reprises par les élites africaines, institutionnalisant davantage un système d'inégalité, de corruption et de divergence sociale qui occulte ce capital naturel. La conséquence de telles propriétés est la crise de l'Etat qui elle-même serait le déterminant majeur des crises africaines (Lubeck, 1992, 19). Aujourd'hui, de nombreux pays africains connaissent des troubles qui traduisent cette crise de l'Etat. Des bouleversements politiques et communautaires de ces dernières années au Burundi, la situation catastrophique de la République démocratique du Congo en passant par la situation politico sécuritaire en République centrafricaine et dans bien d'autres pays, cette crise de l'Etat se vit et se sent notamment. Les propriétés qui l'induisent peuvent être regroupées sous le concept de gouvernance. Ainsi, les indicateurs de gouvernance mondiale (Kaufmann, Kraay, et Mastruzzi 2014, 220), permettent de mesurer la gouvernance en Afrique pour voir si les propriétés dont nous parlons peuvent être responsables des situations politico sécuritaires en Afrique. Sur la base d'informations provenant d'un grand nombre de sources de données différentes, quelques dimensions importantes sont mesurées et donnent des facettes spécifiques de la gouvernance, notamment la responsabilité; la stabilité politique et l'absence de violence / terrorisme; l'efficacité du gouvernement; la règle de droit et le contrôle de la corruption. En utilisant les données compilées par l'Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED), on se rend compte que la «bonne gouvernance» a un effet sur les conflits et la violence en Afrique (Jacquemot, 2013, 24). La figure ci-contre montre les emplacements géographiques de tous les conflits politiques en Afrique en 2014 et 2015, sur une carte des indicateurs de gouvernance composites de 2013 des États africains.

Figure 1: Good Governance and Political Conflict, Africa, 2014 - Aug 2015



Les scores plus élevés des indicateurs (verts) indiquent une meilleure gouvernance. Les États ayant les scores de gouvernance les moins élevés sont ceux dans lesquels il y a le plus de conflits (Kishi, 2015, 11).

Si on peut être d'accord avec cette vision du rapport causal entre gouvernance et conflictualité en Afrique, on peut tout de même interroger sa capacité à rendre totalement compte de la complexité des crises africaines. De la même manière, il faut tout de même nuancer le débat à ce niveau car mobiliser la gouvernance comme entrée peut aussi constituer un biais du point de vue de la mise en cause du rapport aux pays colonisateurs. Il ne s'agit pas là d'évacuer cette causalité mais de prendre au sérieux les biais qu'elle peut induire. Néanmoins, le déterminant politico-militaire semble à notre avis limité aujourd'hui pour rendre compte des crises africaines.

1.2. La pertinence relative d'un déterminant unique pour la compréhension des crises africaines : lire les crises au-delà du stato centrisme

La centralité de la coercition militaire dans la gestion des conflits et crises contemporaines constitue un problème politique majeur pour la compréhension même des crises. Le déterminant militaire paraît de plus en plus limité, tant le contexte de déploiement révèle une forte complexité. Le monde s'est rapidement transformé au cours de la décennie qui a suivi la fin de la guerre froide. Un ancien système a disparu et, bien qu'il soit facile d'identifier ce qui a changé, il n'est pas encore clair qu'un nouveau système a pris sa place. Les vieux schémas se sont décoincés, et si de nouveaux modèles apparaissent, il est encore trop tôt pour les définir clairement (Doyle, 1997, 27). Ces transformations ont aussi permis de changer la manière de comprendre les crises. Le changement dont nous parlons est lié à la complexification de la menace car l'ennemi n'est plus seulement un ennemi armé. Quand bien même il est armé, la réponse militaire doit obéir à des réponses intégrées (Hanon, 2004, 30). Les menaces et les acteurs non étatiques sont devenus des sujets clés de la sécurité internationale contemporaine puisque, depuis la fin de la guerre froide, l'idée que l'État est la principale unité d'intérêt pour la sécurité internationale est de plus en plus contestée (Krahmann, 2005, 25). Avec la multiplication des conflits ethniques (en RCA par exemple) ou encore la prolifération des armes légères on voit bien le décentrage de l'État même s'il n'est pas exclu. En outre, les acteurs non étatiques, tels que les organisations non gouvernementales, les sociétés militaires privées et les régimes internationaux, complètent progressivement ou même remplacent les États dans la gestion de la sécurité. Clairement, le passage d'une logique purement militaire à une logique intégrée de compréhension des crises africaines induit une exigence du point de vue épistémologique car, il s'agit de produire autrement la connaissance sur les crises africaines. Aujourd'hui, de nombreuses personnes sont victimes, non pas d'une agression militaire étrangère et d'une guerre nucléaire, mais de la violence que leur propre État leur a infligée. De plus, la sécurité des individus est menacée, non par les forces militaires, mais par les criminels et les terroristes, les forces de la nature, la maladie et la pauvreté. Le paradigme traditionnel de sécurité interétatique butte donc face à ces menaces. Ce caractère limité d'une lecture stato centriste des crises a été renforcé avec l'émergence

du discours sur la sécurité humaine et son intégration dans les politiques publiques internationales de sécurité.

Ces dernières années ont été marquées par un important changement normatif dans les relations internationales. Le changement se reflète dans un corpus croissant de conventions et traités internationaux. Ils sont relatifs aux droits de l'homme; à diverses campagnes internationales visant à interdire les mines anti personnelles, les armes légères et les armes nucléaires. Ces conventions et traités sont aussi visibles dans les efforts visant à établir des tribunaux pénaux internationaux, et une Cour pénale internationale (CPI) qui poursuivra les personnes accusées de crimes de guerre et d'autres violations massives des droits de l'homme. Il en est de même pour les initiatives visant à protéger les civils et en particulier les groupes vulnérables, comme les femmes et les enfants dans les conflits armés mais aussi pour les efforts visant à accorder une plus grande attention à la reconstruction sociale et économique une fois que les combats ont pris fin. Ces différentes initiatives reposent sur un désir commun de promouvoir les droits de l'homme et de veiller à ce que les individus, en particulier ceux qui courent le plus grand danger de voir leur sécurité physique et leur bien-être menacés, soient mis à l'abri du danger. Les initiatives de sécurité humaine sont également le produit (ou l'objectif permanent) des négociations internationales visant à promouvoir de nouveaux traités et conventions internationaux qui obligent les États (et parfois les acteurs non étatiques) à modifier leurs comportements et pratiques existants (Hampson, 2004, 187).

Une des manifestations de cette profusion discursive et normative est la question de la responsabilité de protéger. Tout au long des années 1990, la quête de responsabilité de protéger en tant que norme de sécurité humaine a commencé à s'imposer. En 2000, le rapport sur le Kosovo a évalué la légitimité de l'intervention de l'OTAN au Kosovo en 1999, appelant à un cadre pour la protection des droits de l'homme malgré le principe de non-intervention. Kofi Annan, Le Secrétaire Général de l'ONU de l'époque, a terminé le débat des années 1990 en faisant appel à la communauté internationale pour un consensus sur la nécessité d'une intervention pour la protection. Un an plus tard, la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE) a répondu à l'appel d'Annan en introduisant la responsabilité de protéger. Le concept a été pensé pour combler le fossé entre le principe de non-intervention et le besoin de protection des Droits de l'Homme. Le concept a été soigneusement élaboré, présentant principes, méthodes et seuils pour les mesures préventives, réactives et de reconstruction. En 2005, les chefs d'États des Nations Unies ont approuvé une version considérablement réduite. Le concept a été principalement décrit comme une nouveauté dans la compréhension, la non-intervention et le besoin de protection qui, tout au long des années 1990, ont été considérés comme conflictuels et inconciliables. Depuis 2001, les opinions sur ce concept ont divergé considérablement. Certains chercheurs l'ont revendiqué comme étant norme émergente en droit international, tandis que d'autres ont trouvé qu'il s'agissait d'une nouvelle dimension plus douce du réalisme. Malgré tout, ce concept fait désormais partie du vocabulaire international en matière de génocide, de crimes de guerre, de nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité. De même, les réflexions sur les programmes de développement pour l'après-2015 avaient

en toile de fond une dimension de profusion internationale de la sécurité humaine dans tous ses aspects. Il s'agissait de trouver des mécanismes permettant de remplacer les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) par une nouvelle logique. A l'ONU, Il y avait quatre questions principales sur la table : à quoi devraient ressembler les nouveaux objectifs ? Qui les mettra en œuvre ? Comment peuvent-ils être financés et comment les progrès seront-ils mesurés ? La réponse cumulée à ces questions était de produire un ordre sécuritaire qui élargit la sécurité au-delà de l'Etat avec l'Homme comme priorité. C'est ce qui permet en rapport avec notre étude, d'envisager les crises africaines à travers d'autres déterminants (pas forçements nouveaux).

Ainsi, la déconstruction des logiques politico militaires dans la compréhension des crises africaines tel qu'évoqué précédemment, permet de penser les nouveaux territoires de ces crises à travers des propriétés immatérielles qui sont de l'ordre du soft.

2. Penser les nouveaux territoires des crises africaines à partir d'une approche symbolique et immatérielle.

2.1. Les déterminants philosophiques des crises africaines

Il peut paraître banal de faire recours au panafricanisme dans la lecture des crises africaines. Seulement, du point de vue historique, on peut faire une comparaison avec l'Europe par exemple pour voir que sa structure et ses développements actuels sont le fruit d'une vision de l'Europe et donc d'une philosophie de l'action pensée par les pères de l'Europe. Il faut préciser à ce niveau que

deux interprétations se concurrencent en ce qui concerne le sens de la construction européenne : soit elle est perçue négativement comme un accompagnement adaptatif de la mondialisation, soit elle est investie positivement comme un rattrapage politique de l'économie. Selon la première interprétation, l'Europe aurait pour fonction de transmettre les normes de la gouvernance mondiale, qui sont celles du méta-pouvoir économique, et pour mission de faire gérer par ses États membres les conséquences de décisions qu'ils ne prennent pas. Le soupçon est clair : celui d'une collusion néolibérale entre la construction européenne et la mondialisation capitaliste. Selon la seconde interprétation, l'Union se donnerait (ou devrait se donner) pour tâche de domestiquer socialement les marchés mondiaux, de peser de tout son poids dans les grandes organisations internationales comme l'OMC, de faire valoir des options « européennes » en matière de développement équitable, de paix internationale, de protection environnementale, de politique énergétique mondiale, d'aide humanitaire. (Ferry, 2012, 396).

Ce qu'il est important de comprendre en faisant le parallèle européen, c'est le fait que le fonctionnement des regroupements régionaux s'adosse sur une philosophie de l'action. Lorsque cette philosophie de l'action est absente, on pourrait considérer cela comme une crise philosophique. Dans le cadre de l'Afrique, c'est bien le panafricanisme qu'il sied d'analyser. En évoquant la question du panafricanisme comme crise, l'idée est de mettre en exergue le problème de la philosophie de l'action. Une telle idée est possible dans la mesure où les idéaux mis en avant dans le panafricanisme peuvent par exemple servir à former des communautés de sécurité pour faire face aux crises politico-militaires dont nous contestons l'unicité en tant que déterminant analytique. Il est donc généralement observé

que, face aux perceptions de la menace à la sécurité, les Etats ressentent la nécessité de conjuguer leurs efforts pour renforcer leur propre sécurité en agissant ensemble.

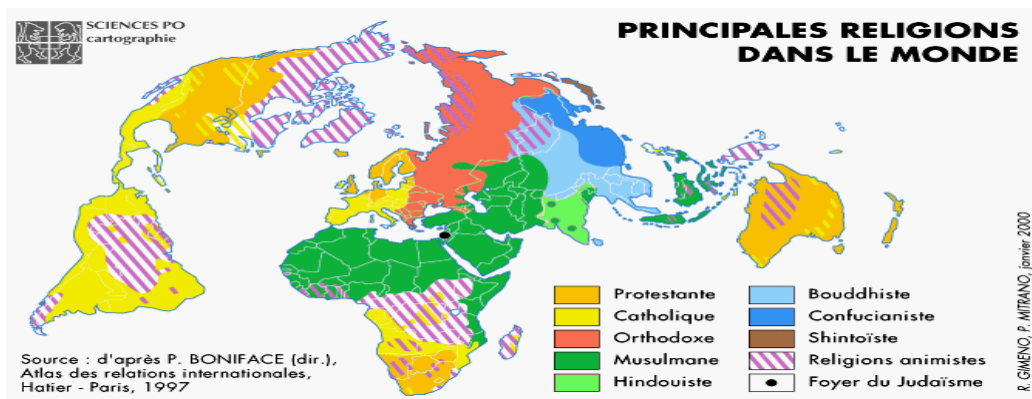
Ainsi se dégage la question des communautés de sécurité (Garnett, 1996, 10) avec en toile de fond l'idée qu'elles doivent reposer sur une philosophie de l'action. Le concept de communauté de sécurité était toujours plus célébré qu'exploré. Initialement proposé au début des années 1950 par Richard Van Wagenen, il a fallu attendre l'étude pionnière faite en 1957 par Karl Deutsch et ses collègues, pour que ce concept un traitement empirique. Deutsch a défini la communauté de sécurité comme un groupe d'États qui sont devenus intégrés au point où il existe une réelle assurance que les membres de cette communauté ne se battront pas physiquement, mais régleront leurs différends d'une autre manière (Adler & Barnett 1998, 6). Ce qui constitue la communauté de sécurité est donc la réactivité mutuelle développée à partir des réponses aux questions de 'qui suis-je?' et 'qui est l'autre?' (Ulusoy, 2003, 13). En d'autres mots, c'est l'identité collective, qui pose les bases d'une communauté de sécurité.

Le déterminant fondamental à ce niveau, c'est la question de l'identité collective. La construction d'une identité régionale commune est un pré-requis pour que les Etats s'unissent dans le traitement des nombreux problèmes du continent, tels que les conflits ou toute autre forme de crise. Pourtant, à l'observation de la réalité, il apparaît que l'identité collective africaine souffre de beaucoup de problèmes. L'absence de cette philosophie de l'action ou alors son manque d'ancrage concret peut aussi être considéré comme une crise. En effet, l'identité africaine peut être questionnée par deux entrées à savoir celle des acteurs notamment les institutions africaines et celle de la vision. Le croisement entre les deux montre qu'il y a une incohérence qui transparait d'ailleurs dans la structuration de l'Afrique en blocs. Une autre étude permettrait par exemple de saisir historiquement cette incohérence en prenant entre autres appui sur le panafricanisme et la naissance de l'OUA puis de l'UA plus tard. Néanmoins, cette question de l'identité importe moins que celle de sa consolidation dont l'absence peut justement expliquer les crises africaines.

Un autre déterminant qu'on pourrait juger philosophique, c'est la question de la religion, notamment ses propriétés crisogènes. Elle va bien au-delà du rapport à Dieu. En effet, il y a désormais une géopolitique de la religion (Lacoste, 2002, 12). Cette géopolitique de la religion semble se poser comme une entrée pour rendre compte des crises en Afrique à partir d'un double niveau. D'abord, l'effet positif de la religion et ensuite son effet négatif. Contrairement à la tendance répandue à reléguer la religion au rang de forces réactionnaires, les acteurs et idées religieux ont toujours été des vecteurs de changement social et importants dans les initiatives de développement en Afrique. Il suffit de penser à l'engagement des missions catholiques ou des élites islamiques à l'époque coloniale (Kaag, 2008, 123). Cependant, de tels engagements sont devenus de plus en plus inaperçus, lorsque les théories de la modernisation du développement sont devenues dominantes dans les années 1950 et 1960. Ce n'est que très récemment, que la religion a été redécouverte comme force de changement (Haar, 2009, 356). Bien que la religion soit florissante en Afrique, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne sont parmi les nations les plus pauvres du monde. Malheureusement, selon un récent

rapport du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), neuf pays d'Afrique subsaharienne figurent parmi les dix-sept pays les plus corrompus du monde (NEPAD, 2012, 14). Les performances économiques récentes des pays africains n'ont manifestement pas fait assez pour promouvoir la diversification économique, la croissance de l'emploi et le développement social afin de sortir des millions d'Africains de la pauvreté. Sur cette base, le rapport qui peut être fait entre religion et économie tient d'abord au constat que la religion passe n'impacte pas véritablement la société au point d'en booster la dynamique économique. En outre, l'instrumentalisation de la religion à des fins politico-économiques par les entrepreneurs politiques, en fait un facteur sous-développement. Mais ici, il faut bien rester attentif à la question de l'instrumentalisation.

Tandis que la pauvreté persiste sur le continent, la corruption est également répandue (Jameaba, 2012, 84). Les définitions de la pauvreté sont multiples et il n'y a pas de consensus sur la définition du concept (Ruggeri, 2003, 32). Seulement, ce qu'il est important de relever malgré cette divergence de conceptions, c'est la question de l'incapacité d'un individu, d'une communauté ou d'une nation à satisfaire des besoins fondamentaux tels que le besoin de nourriture, d'abris, d'eau potable, de soins de santé et d'éducation. En prenant pour appui l'image suivante qui montre le maillage religieux en Afrique, on se serait attendu qu'un tel maillage soit un moteur de développement en réponses aux maux qui précèdent.



La reconnaissance du Nigéria, Ghana, Cameroun ou encore d'autres pays africains en termes de corruption, est inconciliable avec la présence significative de centres religieux et d'activités dans ces sociétés. Elle se pose d'ailleurs comme un paradoxe lorsqu'on regarde le maillage de religion sur l'image précédente. Il faut néanmoins prendre en compte la déconnexion de ces sociétés de leurs références culturelles comme facteur explicatif. La corruption n'a pas que des aspects de modernités. Il y a bien une anthropologie possible de la corruption.

Il convient de voir concrètement comment la religion maintient la pauvreté en Afrique tout en constituant un élément immatériel de crise. On pourrait dans ce cas voir du côté des nouveaux

mouvements religieux. Dans la recherche de l'espoir face à la pauvreté, les populations tentent de trouver un appui psychologique leur garantissant un futur matériel prometteur. Dans cette recherche, les populations africaines rencontrent des prophètes de toute sorte leur promettant le bonheur s'ils adhéraient à la nouvelle façon de faire. C'est par exemple le cas au Cameroun où les églises révélées se multiplient de façon exponentielle.

Dans ces églises de réveil, qu'il est possible d'observer par centaines dans tous les quartiers de Yaoundé, telles La Mission de plein évangile, La Vraie Eglise de Dieu, L'Eglise du Christ scientifique ou encore Le Christianisme céleste, les fidèles considèrent que les églises historiques (catholique et protestante) ont été créées par les Blancs, et que ceux-ci les ont imposées. Il leur revient donc à eux, maintenant, de fonder leurs propres églises. Pour ces « born again », les églises de réveil sont plus « vraies », plus « réelles », et surtout on y lit véritablement la Bible, là où dans les églises historiques « on peut faire dix ans sans en lire une seule ligne, juste à écouter le prêtre ». Par ailleurs, dans ces structures religieuses, le converti se doit de faire « le bien », d'avoir un comportement exemplaire, car « c'est dans les actes que l'on juge si tu es un bon fidèle », c'est donc plus « carré » que chez les catholiques. (Ministère français de la Défense, 2012).

Pris sous cet angle, le fait religieux présente un danger pour les populations africaines dans la mesure où il se présente comme un appas pour capitaliser le plus grand nombre d'adhérents.

Se réclamant des mouvements évangéliste ou pentecôtiste, ces églisettes, comme les nomment les habitants, souvent installées dans de simples villas, racolent et recrutent des Camerounais(es) égaré(e)s dans une société camerounaise en mal de repères stables, malgré la prégnance de valeurs morales fortes, au sein des différentes ethnies (plus de 200) qui composent la mosaïque de la population. Ce sont pour la plupart des gens perdus, psychologiquement vulnérables, qui souffrent de ne pas trouver une position à leur convenance dans la cité, et d'autres qui sont frustré(e)s par une vie quotidienne familiale monotone, dans laquelle ils ou elles ont le sentiment de s'étioler. Des gens, à l'évidence, décalés, mal préparés à faire face à la réalité de l'existence, avec ses hauts et ses bas, qui sont des proies de choix pour les sectes évangélistes et pentecôtistes » (AgoraVox, 2017).

C'est donc une crise car les nouveaux mouvements religieux profitent de la vulnérabilité des adhérents afin d'asseoir leur domination. Il arrive par exemple que des gens malades et membres de ces églises n'aillent pas à l'hôpital parce qu'ils ont la ferme conviction que Dieu les guérira au sein de leur confession religieuse. Par exemple en 2013, le sous-préfet d'une localité à l'Ouest Cameroun est intervenu pour faire vacciner de force, des enfants dont les parents s'étaient opposés à la vaccination en raison du fait que pour eux elle est non biblique.

Il faut reconnaître que nous parlons des comportements déviants dans le sens où la foi reste une affaire personnelle et on ne saurait juger de l'appartenance ou non à tel ordre religieux.

A ces trois déterminants philosophiques, s'ajoutent, deux autres qui sont de l'ordre du numérique et de l'environnement.

2.2. Les déterminants numériques, écologiques et sanitaires des crises africaines

Le second déterminant immatériel des crises africaines c'est la question de la fracture numérique. « *L'importance croissante prise par les technologies de l'information et de la*

communication, depuis maintenant près de deux décennies, concourt à l'émergence d'une nouvelle société, qualifiée par les uns de « société de l'information » et par les autres de « société de la connaissance » (Sagna, 2006, 1). Le rapport habituel qu'on fait entre le numérique et l'Afrique, c'est la capacité du numérique à transformer les inégalités socio-économiques ou sociogéographiques (Rallet, 2004, 3). Internet exerce une influence considérable sur la croissance économique et permet des transformations tant dans le secteur public que privé. Dans les économies développées du monde, internet structure fortement la croissance du PIB (Brousseau, 2001, 3). Mais cette croissance ne se limite nullement aux économies matures de l'Occident. En Chine, en Inde et au Brésil, Internet a représenté plus de 10% de la croissance totale du PIB au cours des cinq dernières années et son impact augmente rapidement. Cependant, le continent africain est le plus impressionnant.

Au cours de la décennie la plus récente, l'Afrique a réalisé des progrès remarquables dans son développement économique: taux de croissance du PIB parmi les plus élevés du monde, urbanisation rapide et expansion du pouvoir d'achat des consommateurs, intérêt commercial et investissement sans précédent. En dépit de ces signes optimistes, l'Afrique a toutefois pris du retard sur le reste du monde en matière d'adoption d'Internet. Les dépenses par habitant consacrées aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ne représentent qu'une fraction de ce qu'elles sont dans d'autres parties du monde, et seulement 16% du milliard d'Africains sont des utilisateurs d'Internet (Tcheng et al., 2008, 7). Alors que la plupart des autres régions ont connu un boom de l'adoption d'Internet et une croissance considérable liée à internet au cours de la dernière décennie, l'Afrique a pris du retard. L'analyse de McKinsey montre que le PIB de l'Afrique n'atteint que 1,1% du PIB - la moitié du PIB d'autres pays en développement et moins d'un tiers du PIB moyen du PIB des pays développés, qui est de 3,7%. Si l'Afrique pouvait combler cet écart, l'impact sur le PIB, la croissance des entreprises et les résultats sociaux seraient énormes (Piaptie, 2013, 14).

Néanmoins, quand bien même internet existe en Afrique, il ne sert pas toujours qu'à créer des richesses. Il est plutôt un outil de criminalité immatérielle. Le cyber crime prospère sur le continent africain. L'augmentation de l'accès au haut débit a entraîné une augmentation des utilisateurs d'internet. Ainsi, l'Afrique est devenue un «refuge» pour les fraudeurs en ligne. Le manque de connaissances informatiques du public et l'absence de cadres juridiques appropriés pour lutter contre la cybercriminalité aux niveaux national et régional ont aggravé le problème. Cependant, certains pays africains tentent de lutter contre la cybercriminalité. Le gouvernement sud-africain a pris l'initiative d'introduire une cyber-législation pour lutter contre la cybercriminalité. L'inefficacité de la common law sud-africaine pour lutter contre la cybercriminalité a conduit à la promulgation de la loi sur les communications et les transactions électroniques de 2002 (Cassim, 2011, 125). Bien que l'Afrique du Sud ait adopté la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (CECC), elle n'a pas ratifié le traité. D'autres pays africains comme le Botswana, le Kenya, l'Ouganda et le Cameroun ont également pris des mesures pour introduire une cyber-législation et établir des partenariats régionaux pour lutter contre la cybercriminalité. C'est louable. Cependant, il est recommandé que tous

les pays africains adoptent et ratifient le CECCC pour éviter de devenir une cible facile pour la cybercriminalité internationale.

En côte d'ivoire par exemple, la situation est encore plus compliquée.

Depuis quelques années, le développement de l'usage d'Internet est assez impressionnant dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Plus aucun quartier d'Abidjan n'est laissé pour compte dans cette volonté d'inclusion numérique, et les grandes villes de province également découvrant progressivement le Net. Les cybercafés ne sont plus ces endroits « étranges » réservés à une caste d'initiés. Tout le monde veut désormais être « connecté », avoir son adresse électronique, ses amis virtuels vivant souvent dans les pays développés, qui restent la référence absolue pour une jeunesse qui s'interroge sur son avenir au pays (Bogui 2010, 9).

Ainsi, va s'en suivre le mauvais usage d'internet avec des jeunes gens qui passent leurs journées devant l'ordinateur (Ibid). La question migratoire est toute aussi révélatrice de crise en Afrique.

Le phénomène migratoire compte parmi les grandes questions mondiales qui jalonnent le XXI^e siècle, tant il est vrai que les personnes en mouvement de par le monde sont aujourd'hui plus nombreuses qu'elles ne l'ont jamais été. On estime que plus de 200 millions de personnes se trouvent aujourd'hui hors de leur pays de naissance, ce qui représente environ 3 % de la population mondiale. En d'autres termes, une personne sur trente-cinq dans le monde est un migrant»(Bourbeau, 2013a, 24).

Par conséquent, les migrations internationales ont pris une autre tournure en termes de perceptions. Elles sont désormais perçues depuis la fin de la bipolarité non plus seulement comme une question économique mais aussi et surtout comme une question de sécurité(Bourbeau 2013, 24). Plusieurs facteurs permettent de comprendre la question migratoire comme une question crisogène. Le trafic de migrants rivalise avec le trafic de stupéfiants en tant que source majeure de revenus de la criminalité organisée. La traite des êtres humains constitue un problème d'envergure mondiale.

Elle a fini par produire une véritable gouvernementalité car en prolongeant Michel Foucault, on constate que les processus de sécurisation de l'immigration, la mise en place de normes toujours plus contraignantes, les pratiques de refoulement et d'enfermement aux frontières, le renforcement d'un Etat de Sécurité Intérieure au détriment d'un Etat social sont les signes d'une transformation plus générale où une forme de gouvernementalité(Bigo, 1988, 17). De nombreux facteurs influencent la décision des personnes de quitter leur territoire, mais l'expérience jusqu'à présent a identifié deux raisons dominantes: le besoin de sécurité économique et / ou une menace pour la sécurité.

Bibliographie

- ADLER E. et BARNETT M. (1998), *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press.
- RODHAN AL. et NAYEF R. (2007), *The Role of Education in Global Security*, Geneve, EditionsSlatkine.
- ANDRE G. (2009), *Intimités et inimitiés du religieux et du politique en Afrique*. Civilisations, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles.
- BATES D. (2002), « Environmental Refugees? Classifying Human Migrations Caused by Environmental Change », *Population and Environment*, vol.5, n°23, p. 465-77.

- BIGO D. (1988), « Sécurité et immigration : vers une gouvernamentalité par l'inquiétude ? » *Cultures & Conflits*, n° 31-32, p. 13-38.
- BOGUI, J-J. (2010), « La cybercriminalité, menace pour le développement », *Afrique contemporaine*, n° 234, p. 155-70.
- BOURBEAU P. (2013), « Processus et acteurs d'une vision sécuritaire des migrations : le cas du Canada », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 29, n°4, p. 21-41.
- BRUNEL S. (2006), « L'Afrique à l'heure de la mondialisation », *Alternatives économiques*, vol.11, n°252, p. 78-78.
- CASSIM F. (2011), « Addressing the growing spectre of cyber crime in Africa: evaluating measures adopted by South Africa and other regional role players », *The Comparative and International Law Journal of Southern Africa*, vol.1, n°44, p. 123-38.
- CHIADJEU M. (2005), *Comment comprendre la « crise » de l'Etat postcolonial en Afrique? Un essai d'explication structurelle à partir des cas de l'Angola, du Congo-Brazzaville, du Congo-Kinshasa, du Liberia et du Rwanda*, Berne, Peter Lang.
- COLIN P. et SOPHISTER J. (2014), « education development: importance, challenges and solutions », *The student economic review*, n°28, p. 149-57.
- DOYLE M. (1997), *Ways of War and Peace: Realism, Liberalism, and Socialism*, Norton.
- FERRY J-M. (2012), « Comprendre l'Union européenne en un sens cosmopolitique », *Archives de Philosophie*, vol. 3, tome 75, p. 395-404.
- GENNAIOLI N. et al., (2011), « Human Capital and Regional Development », Working Papers. National Bureau of Economic Research.
- GRAFF T. (2017), « De la Nation à l'État territorial. Retours sur l'évolution doctrinale et pratique des sujets du droit international », *Civitas Europa*, n° 38, p. 9-27.
- HAMPSON F. (2004), « Human Security, Globalisation, and Global Governance », *Global Governance in the Twenty-First Century*, Global Issues Series. Palgrave Macmillan, London.
- HANON J-P. (2004), « Militaires et lutte antiterroriste », *Cultures & Conflits*, n° 56, p. 121-40.
- HERVIEU S. (2011), « Au Kenya, la sécheresse décime les troupeaux », *Le Monde.fr*, 11 juillet 2011, sect. Planète. http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/07/11/au-kenya-la-secheresse-decime-les-troupeaux_1547287_3244.html, consulté le 04/06/2018.
- HUGON P. (2006), « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 218, p. 33-47.
- JACQUEMOT P. (2013), « Gouvernance, société civile et conflits », disponible sur https://www.cairn.info/economie-politique-de-l-afrique-contemporaine_9782200286552-p-51.htm, consulté le 24/06/2018.
- JAMEABA M. (2012), *Corruption: Causes, Manifestations, Effects, and Counter Measures: Vital Lessons for Developing Countries in the Fight against Rampant Malfeasance amid Rising Poverty and Indebtedness*, Saarbrücken, Lap Lambert Academic Publishing.

- GARNETT J-C. (1996), « Introduction: Conflict and Security in the new world order », *Security Issues in the Post-Cold War*. Edward Elgar.
- KAAG M. (2008), « Evangelical Christians in the Muslim Sahel », *Africa Today, Suppl. Muslim West Africa in the Age of Neoliberalism*, vol.3, n° 54, p. 122-24.
- KAUFMANN D. et Al (2014), « The Worldwide Governance Indicators: Methodology and Analytical Issues ». *Hague Journal on the Rule of Law*, vol.2, n°3, p. 220-46.
- ROUDABEH K. (2015), « Good Governance' and Conflict in Africa – Acleddata – Crisis », disponible sur <https://www.crisis.acleddata.com/good-governance-and-conflict-in-africa/>, consulté le 16 avril 2018.
- KLAUS V-G. et al. (2017), *L'Indice de la faim dans le monde 2017 : Les inégalités de la faim: Synthèse*. Intl Food Policy Res Inst.
- KRAHMANN E. (2005), *New Threats and New Actors in International Security*, Springer.
- LACOSTE Y. (2002), « Géopolitique des religions », *Hérodote*, n° 106, p. 3-15.
- AGORAVOX (2018), « Les églises éveillées gangrènent le Cameroun », disponible sur <https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/les-eglises-eveillees-gangrenent-198301>, consulté le 04 juillet 2018.
- LUBECK M. (1992), « The Crisis of African Development: Conflicting Interpretations and Resolutions », *Annual Review of Sociology*, vol.1, n°18, p. 519-40.
- McIntyre D. et Al. (2007), *The Economics of Health Equity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MOSZYNSKI P. (2006), « WHO report highlights Africa's health challenges ». *BMJ: British Medical Journal*/vol. 7578, n°333.
- PIAPTIE G. (2013), « Les déterminants de l'accès et des usages d'internet en Afrique Subsaharienne », *Réseaux*, n° 180, p. 95-121.
- RALLET A. et ROCHELANDET F. (2004), « La fracture numérique : une faille sans fondement ? the digital divide: a groundless rift? » *Réseaux*, n° 127-128, p. 19-54.
- ROMER D. (2012), *Advanced Macroeconomics, 4th Edition*, Business and Economics.
- RUGGERI L. et al. (2003), « does it matter that we do not agree on the definition of poverty? : a comparison on four approaches », *Oxford Development Studies*, Oxford, vol. 31, n°3, p. 243-274.
- SAGNA O. (2006), « La lutte contre la fracture numérique en Afrique : aller au-delà de l'accès aux infrastructures, Bridging the digital divide in Africa: going beyond access to infrastructures », *Hermès, La Revue*, n° 45, p. 15-24.
- TCHENG H. et al. (2008), « Les télécoms, facteur de développement en Afrique », *L'Expansion Management Review*, n° 129, p. 110-20.
- ULUSOY H. (2003), « Revisiting Security Communities after the Cold War: The Constructivist Perspective », *Perceptions –Journal of International Affairs*, vol. 3, n°8, p. 161-196.
- VITALIS J. (2003), « Les crises africaines », *Études*, vol. 12, tome 399, p. 585-95.